

RÉSOLUTION
2022-060

EMBAUCHE D'UN CONTREMAÎTRE AUX SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de Piedmont ne peut administrer ses affaires faute de quorum à compter du 24 mars 2022;

CONSIDÉRANT QUE tant que dure cette situation, la Commission municipale du Québec peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale*, adopter toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le 24 mars 2022, le Président de la Commission municipale a désigné madame Sylvie Piérard, membre de la Commission municipale, et en son absence monsieur Martin St-Laurent, membre de la Commission municipale, pour voir à l'administration de la Municipalité de Piedmont et adopter par résolution toute mesure nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le directeur adjoint du Service des travaux publics recommande l'embauche de Monsieur Sébastien Courtemanche;

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU :

D'EMBAUCHER Sébastien Courtemanche à compter du 6 juin 2022 comme contremaître au Service des travaux publics, avec une probation de 6 mois, conformément à la Politique de la Municipalité de Piedmont relative aux conditions générales de travail des employés de niveau cadre.

QUE le maire suppléant et la directrice générale et greffière-trésorière par intérim soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Piedmont le contrat de travail de monsieur Courtemanche.

QUE les dépenses relatives à la rémunération de ce poste soient imputées au poste budgétaire numéro 02-320-00-141.

Sylvie Piérard
Membre
Commission municipale du Québec

La version numérique de
ce document constitue l'original de la
Commission municipale du Québec

Secrétaire

Président